

# R E S P E C T

éussite – relations

coute – élèves - éducation

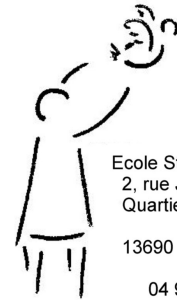
avoirs - solidarité

artage – politesse - parents

ntraide – estime

onfiance – civisme-copains

olérance – travail

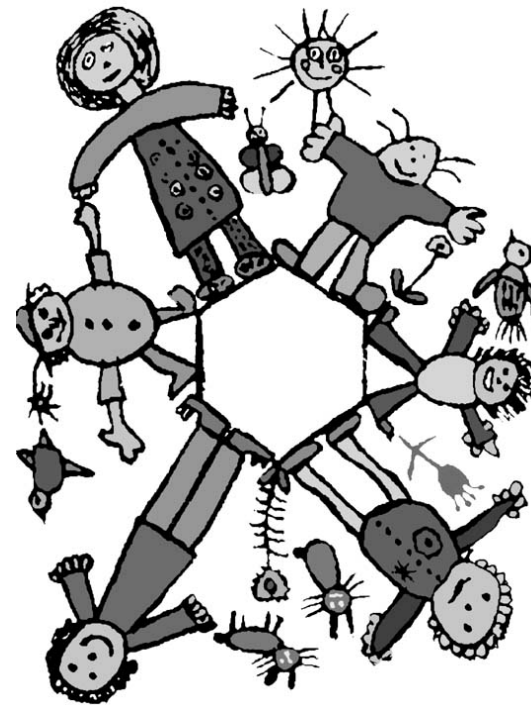


Ecole Ste Jeanne d'Arc  
2, rue Jeanne d'Arc  
Quartier des arènes  
BP 19  
13690 GRAVESON

04 90 95 73 56  
Fax 04 90 26 38 46

[jdarc2@wanadoo.fr](mailto:jdarc2@wanadoo.fr)

## CHARTRE - REGLEMENT POUR VIVRE ENSEMBLE



L'école Ste Jeanne d'Arc,  
une école où...

...les enfants sont accueillis tels qu'ils sont  
... les enfants s'épanouissent à leur rythme  
... est annoncé l'Amour de Dieu pour chaque Homme  
...les valeurs ( le Respect, l'Ecoute, l'Entraide...)  
Sont privilégiées à tout moment de la journée.

L'équipe éducative se mobilise pour que toutes les chances de  
réussite SCOLAIRE et HUMAINE soient au rendez-vous pour tous  
nos élèves.

UNE SCOLARITE REUSSIE  
pour chaque enfant qui nous est confié...  
voici notre priorité, en se basant sur quelques points:

Apprendre à vivre avec les autres,

Découvrir, exploiter et enrichir ses capacités,

Etre accompagné(e) par une équipe qui reste à l'écoute,

Renforcer sa confiance en soi  
quelles que soient les difficultés rencontrées,

Construire des apprentissages qui aient un sens

Donner le meilleur de soi-même ...

**Le RESPECT nous permet de vivre en groupe  
sans souci, ni violence.  
Pour y arriver, 3 clés :  
le respect de soi-même,  
le respect des autres,  
le respect de ce qui m'entoure.**

**J'apprends le respect de moi-même.**



J'ai droit à ce que les autres m'acceptent  
tel que je suis et je fais attention à moi.

## J'apprends le respect des autres.



Nous sommes tous différents mais nos différences font  
notre richesse.  
Je suis correct avec mes camarades et  
les adultes autant dans mes gestes que dans mes paroles.

## J'apprends le respect de ce qui m'entoure.



Je prends soin de ce qui m'entoure :  
la nature, les bâtiments, le matériel.  
Je suis attentif à la propreté des lieux où je vis.  
Le document que vous trouverez dans les pages suivantes répertorie les principaux  
devoirs que TOUS, enfants comme adultes, nous devons suivre afin de vivre  
ensemble.

Ecole Ste Jeanne d 'Arc – Graveson

## REGLEMENT INTERIEUR

Dans un souci de protection et d 'éducation des élèves, **PERSONNE** n'est autorisé, en aucun cas et sous aucun prétexte à interpellé un enfant à l'intérieur de l'établissement, à l'exception de la directrice, des enseignants, du personnel de service.

Toute vie en communauté implique le respect de chacun sans aucune forme de discrimination ( religieuse, ethnique, apparence physique ).

### ⇒ RELATION ECOLE / PARENTS / ENFANTS :

Toute scolarité doit être basée sur **une relation de confiance et de respect mutuels**. Chacun, enfant comme adulte ( enseignant, personnel, parent ) veille à **utiliser un langage correct et à avoir une attitude d'écoute sans aucune agressivité ni violence envers autrui**.

### ⇒ HORAIRES :

- Semaine de 4 jours et demi : lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h45 ; mardi et mercredi : 8h30 à 11h30.
- Les élèves sont tenus d'arriver à l'heure. Ils seront considérés en retard à partir du moment où la sonnerie retentit. Au delà de 5 retards par trimestre, les parents rencontreront la directrice à ce sujet.
- Aucune sortie avant l'horaire officiel n'est permise, sauf autorisation demandée par les familles à l'école et une décharge signée dégageant la responsabilité de l'école.
- A 11h30 et 16h45, les élèves de maternelle sont remis à leur parent ou à un adulte mandaté ( mentionné par écrit à l'école ) dans leur classe.
- A 11h30 et 16h45, les enfants d'élémentaire sortent dans leur cour où ils retrouvent leurs parents. Ils ne pourront sortir de l'école qu 'accompagnés d'un adulte mandaté ou munis d'une carte de sortie ( fournie par l'école après signature de l'autorisation des parents). En cas de perte, cette carte sera renouvelée au prix de 5 €.
- Ouverture du portail l'après-midi à 13h15, sonnerie à 13h30.

### ⇒ GARDERIE :

- Le matin, de 7h30 à 8h15, la garderie est gratuite.
  - De 17h à 18h, elle est payante. Les tickets sont en vente au secrétariat.
- Si les parents viennent chercher leur enfant avec retard de façon consécutive, des mesures seront prises par l'Organisme de Gestion ( exclusion temporaire voire définitive si renouvelée de la garderie ).

### ⇒ SURVEILLANCES :

- La surveillance est assurée dans la cour 15 minutes avant la rentrée en classe. Jusqu'à ce que la surveillance du portail soit prise en charge par un adulte de l'école, les élèves qui ne sont pas à la garderie restent sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enseignants déclinent toute responsabilité en cas d'accidents survenus en dehors des horaires scolaires dans l'enceinte de l'établissement.

- Les élèves d'élémentaire ne doivent pas utiliser les jeux de cour de maternelle au moment de l'accueil du matin, courir, jouer au ballon ou aux billes dans la cour des maternelles pour la sécurité de tous.

Au moment des sorties de 11h30 et 16h45, les parents rentrent dans la cour pour récupérer leur enfant dans sa classe, sans rester ensuite dans l'enceinte de l'établissement pour discuter ou autre et ce afin de faciliter la surveillance et la sécurité des enfants qui sont encore sous la responsabilité des enseignantes.

⇒ **ABSENCES :**

- En cas d'absence, même brève, les parents préviennent l'école par téléphone le matin-même, la justifiant ensuite par écrit sur feuille libre.  
- Quand un élève s'absente pour raison familiale ou personnelle, **aucun travail ne lui sera donné AVANT son départ.**

A son retour, les parents ont la responsabilité de lui faire rattraper le travail fait en son absence.

- Tout cas de maladie contagieuse doit être signalé à l'école : l'élève devra alors **IMPERATIVEMENT** rester chez lui jusqu'à son rétablissement, un certificat médical de non-contagion devant être remis **OBLIGATOIREMENT** à l'école à son retour.

⇒ **TRAITEMENT MEDICAL :**

Conformément à la législation scolaire, aucun médicament ne peut être donné dans l'établissement, même avec une ordonnance, sauf s'il y a eu signature d'un Projet d'Accueil Individualisé ( PAI).

Aucun médicament ne doit se trouver dans le cartable des élèves.

⇒ **HYGIENE:**

-Aucune collation ( autre que les fruits et compotes à boire ) n'est autorisée sur temps de classe.

- Les élèves peuvent apporter une brosse à dents et un dentifrice dans une trousse marquée à leur nom.

- Les élèves sont vivement incités à se laver les mains avant leur départ au restaurant scolaire.

- Pour le bien et la santé de tous, les familles préviennent l'enseignant de leur enfant si elles constatent que ce dernier a des poux. Si la présence des parasites est signalée par l'école et que cela persiste, une éviction scolaire de plusieurs jours sera envisagée, conformément à la loi scolaire.

⇒ **DEMI-PENSION :**

- La demi-pension dépend de la municipalité, les repas étant servis au restaurant scolaire « Aux deux écoles ». Se mettre en lien avec le gestionnaire du restaurant scolaire pour les inscriptions et règlement.

- Les temps de repas faisant partie de la journée de classe, il est essentiel que les enfants déjeunent dans le calme afin d'être sereins et réceptifs au moment de la reprise des classes à 13h30.

⇒ **TENUE :**

Ecole Ste Jeanne d 'Arc – Graveson

Les élèves doivent avoir une tenue correcte en ce qui concerne le vêtement ( adapté à leur âge et à leur morphologie ). Les shorts trop courts, les T-shirts trop décolletés, trop moulants ou trop courts sont interdits ainsi que les percings, tatouages, cheveux multicolores.

Pour leur sécurité, les filles ne portent pas de boucles d'oreilles pendantes ( type créoles ou chaînettes ).

Pour leur sécurité, les élèves portent également des **chaussures tenant le pied** ( claquettes et sabots étant interdits.), ainsi que les chaussures à talons.

⇒ **PERTES ET DETERIORATIONS**

- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés et les objets personnels ( doudou, cartable, ...) doivent être marqués au nom de l'enfant.

- Le port des bijoux est vivement déconseillé au quotidien et **interdit les jours de sport**. En cas de perte, de vol ou de détérioration, l'équipe enseignante et la directrice déclinent toute responsabilité.

- Chaque élève est responsable des livres ( scolaires, de bibliothèque) qui lui sont prêtés par l'école.

En début d'année, les parents de maternelle versent une caution de 10€ et ceux d'élémentaire une caution de 20€.

Si les ouvrages sont rendus abîmés en fin d'année scolaire alors qu'ils lui avaient été confiés en bon état, la caution sera retenue.

⇒ **VIE COLLECTIVE**

<b>Pour le bien et la sécurité de tous....</b>	
<b>Je fais ce qui est bien pour la vie de groupe....</b>	<b>J'évite ce qui rend désagréable ou dangereux la vie de groupe...</b>
- gérer les conflits sans bagarre mais avec des mots. Si je n'y parviens pas, je viens demander de l'aide à un adulte.	- apporter des téléphones portables et des objets dangereux ( couteaux, pétards, briquet, cutter, ...)
- être responsable de mes affaires et ne pas les laisser traîner	- jouer au football pour la sécurité de tous
- prononcer des mots respectueux et agréables à entendre	- jouer avec des ballons durs ou des pierres et de les lancer
- prendre soin des jeux ou du matériel	- manger des chewing-gums ou des sucettes
- apporter des jeux de cour tels que ballons en mousse, <b>PETITES</b> billes et cordes à sauter, élastiques	- cracher, insulter
- respecter la propreté des toilettes	- pénétrer dans les classes maternelles et élémentaires sans permission de l'enseignant ( autant en journée qu' <b>après 16h45</b> ).
- jeter mes déchets dans les poubelles	
- préserver les arbres de la cour	

⇒ **SUIVI DE SCOLARITE :**

- L'école communique les informations aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison. **Les familles s'engagent à signer, pour le lendemain, les mots qui y sont collés.**

### ⇒ SANCTIONS ET PERMIS DE CONDUITE

Les élèves sont sensibilisés à leur part de responsabilité dans la qualité de vie de l'école. Si nécessaire, des sanctions mineures seront signifiées par les enseignants en lien avec le règlement intérieur de chaque classe.

Si le comportement des élèves n'est pas en adéquation avec les attentes de la vie en collectivité (en cas de violence verbale ou physique, acte grave), sera engagée une procédure d'accompagnement de l'élève : le chef d'établissement et les enseignants des classes élémentaires, dialogueront avec lui et ses parents lors d'un conseil d'éducation pour poser des pistes de réflexion afin de trouver des solutions.

Un permis de conduite comportant 6 points sera alors mis en place.

Un point sera enlevé en cas de violence physique ou verbale, de non-respect.

Au bout de 2 points enlevés, un avertissement lui sera donné.

Au bout de 4 points, il recevra un second avertissement ainsi qu'un renvoi de 3 jours de la classe, décidé lors d'un conseil de discipline. (instance constituée du chef d'établissement, de l'enseignant de la classe, des parents, de l'élève et d'un enseignant par cycle). Sur demande de la famille, l'Association des Parents d'Elèves peut être représentée.

Au 6° point, il sera renvoyé définitivement de l'école. La directrice recevra les parents pour chaque avertissement, après leur avoir écrit à ce sujet.

Si un acte grave est posé, le conseil de discipline sera directement convoqué par le chef d'établissement.

### ⇒ PAIEMENT ET RE-INSCRIPTION :

Une participation est demandée aux familles. Elle comprend les frais de scolarité. Les garderies et demi-pension sont à payer en plus de ces derniers.

Tout règlement doit être placé dans une enveloppe cachetée, marquée au nom de l'élève, en indiquant sa classe, la somme et l'objet du règlement.

La ré-inscription n'est définitive qu'après réception du règlement des frais qui en découlent. Ces derniers ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf cas particuliers (changement de domicile ou de situation familiale).

### ⇒ RENDEZ-VOUS :

Les parents désireux de rencontrer les enseignants ou la directrice demandent un rendez-vous. Ils peuvent cependant se présenter à l'entrée ou à la sortie des classes si cela est urgent.

# Engagement de la famille et de l'élève

Le document que vous venez de lire résume ce qui est indispensable à la vie de l'école et à l'apprentissage à la vie en société.

Nous vous demandons d'en parler en famille puis de le signer afin de montrer votre accord avec ce que nous vivons avec les enfants durant cette année scolaire.

### PARENTS

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par ma signature, je montre mon accord et m'engage alors, moi aussi en tant que parent, à en être acteur.

**Signature des représentants légaux**

### ELEVE

J'ai bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par ma signature, je montre mon accord et m'engage alors, moi aussi en tant qu'élève, à en être acteur.

**Signature de l'élève**

### EQUIPE EDUCATIVE

Nous avons bien lu la charte et le règlement de l'école.

Par notre signature, nous montrons notre accord et nous nous engageons alors, nous aussi en tant que personnel éducatif, à en être acteurs.

**Signature de l'équipe éducative**